GEDI VEPRO

Fabricant de Vêtements Professionnels

DECLARATION DE CONFORMITE UE

«Un équipement de protection individuelle (EPI) est un dispositif ou un moyen destiné à être porté ou être tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité»

En qualité de fabricant de **vêtements de protection, GEDIVEPRO** :

Siège Social : 127, rue Jules Bournet 03100 Montluçon – France
déclare que l'équipement de protection individuelle neuf suivant :

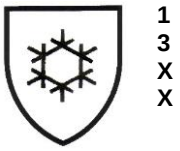
SOFTSHELL réf. HV3 FRS1



est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union, par l'application du règlement européen EPI n°2016/425 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2016, relatif aux Equipements de Protection Individuelle.

CENTEXBEL, Organisme Notifié n°0493, situé Technologiepark 70, 9052 Zwijnaarde, en Belgique, a effectué l'examen UE de type et a établi l'Attestation d'Examen UE de Type numéro 033/2023/0376 valable jusqu'au 22/06/2027.

Ce vêtement de protection est un EPI de catégorie 2 protégeant contre un risque important, et répond aux normes harmonisées suivantes :





EN 14058:2017 **EN ISO 20471 :2013+A1 :2016**

Fait à Montluçon, le 22/02/2023,
Par Antoine Rousselin, en qualité de Directeur Général de GEDIVEPRO

GEDIVEPRO
Z.A.C de Pasquis - 127, Rue Jules Bournet
03100 MONTLUÇON
Tél. 04 70 08 00 80- Fax 04 70 08 20 39
Siret : 339 901 522 - RC 87 B 5